

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

<u>PRESENTS</u>	Mrs et Mmes TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI,* GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, EVEN, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL
<u>PROCURATIONS</u>	M. GOMES procuration à M. MEYER M. MARC procuration à M. JUMEL Mme RANCHET procuration Mme GARCIA Mme LEROUX procuration à Mme DASSENOY M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU
<u>ABSENTS</u> <u>Excusés</u>	Mme VITRICE M. LOUBEAU, M. PANAVILLE, M. COMBLET
<u>SECRETAIRE</u>	Mme GARCIA

<u>ORDRE DU JOUR</u>	ORDRE DU JOUR :
	<p>Approbation du procès-verbal de la séance du 01/03/22.</p> <p><u>Finances :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Vote du compte administratif 2021, 2- Approbation du compte de gestion 2021, 3- Décision modificative sur le budget communal, 4- Renégociation d'un emprunt/ Acceptation des nouvelles conditions, 5- Participation à un groupement d'achat d'électricité, <p><u>Domaine public communal :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6- Commission de contrôle des listes électorales/remplacement d'un membre, <p><u>Ressources humaines :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7- Modification du tableau des emplois, 8- Modification du règlement intérieur du personnel communal 9- Avantage en nature repas des agents de restauration 10- Mise en place d'un comité social territorial <p>Informations au conseil</p> <p><u>Questions diverses.</u></p>

Date de la convocation : 22 mars 2022	Date d'affichage : 05 avril 2022
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 31/03/2022
En exercice : 29	Présents : 19 + 06 procurations
	Votants : 25

*Arrivé à 18H37 (point 1)

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme GARCIA en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 mars 2022

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prises en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'est formulée.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Vote du compte administratif 2021 :

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du CA 2021 qui constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2021 et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Il est établi par le Maire qui devra donc sortir au moment du vote.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. MEYER, Conseiller délégué aux finances.

M. Meyer expose les résultats de l'exercice 2021 par section.

Il indique également les résultats cumulés pour chaque section, qui intègrent les résultats de l'exercice 2020.

Ainsi, le résultat global de clôture s'élève à 2 052 474,37 €.

M. le Maire précise que ces chiffres correspondent au centime près à ceux présentés lors de la reprise anticipée des résultats lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2022.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		REALISATIONS		REALISATIONS
Budget principal	TOTAL DEPENSES	4 573 444,59 €		863 486,80 €
	TOTAL RECETTES	5 270 303,89 €		1 679 928,16 €
	RESULTAT de L'EXERCICE	696 859,30 €		816 441,36 €
	RESULTAT ANTERIEUR 2019	701 663,51 €		- 162 489,80 €
	RESULTAT CUMULE	1 398 522,81 €		653 951,56 €
Résultat global de clôture Budget Principal			2 052 474,37 €	
Reste à réaliser - report de crédits			124 364,88 €	
Résultat global de clôture 2020 Cumulé		1 398 522,81 €		529 586,68 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote. M. Jumel, 1^{er} Adjoint, invite l'assemblée à passer au vote.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	00
	Abstentions	06 T. Monfraix, P. Chong kee, A. Degeilh, L. Dolagbenu, P. Sandoval, L. Sarica

2- Approbation du compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion, établi par le Trésorier de la commune, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. M. Meyer indique qu'il est conforme au compte administratif, établi par l'ordonnateur. M. le Maire invite l'assemblée à approuver le compte de gestion concernant l'année 2021.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Décision modificative sur le budget communal :

M. le Maire cède la parole à M. MEYER, Conseiller délégué aux finances, qui présente la décision modificative n°1 sur le budget communal, il s'agit d'un virement de crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-2512 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-024 : Alimentation	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-8132 : Fournitures d'entretien	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-61 : Fournitures de petit équipement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633-822 : Fournitures de voirie	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-823 : Contrats de prestations de services	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135-822 : Locations mobilières	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551-823 : Matériel roulant	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-020 : Maintenance	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-020 : Honoraires	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	176 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6668-01 : Autres	0.00 €	292 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	292 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6748-025 : Autres subventions exceptionnelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067-20 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 739.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 739.00 €
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 261.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 261.00 €
Total FONCTIONNEMENT	234 000.00 €	292 000.00 €	0.00 €	58 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	650 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	650 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	650 000.00 €	0.00 €	650 000.00 €
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	1 328 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
R-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	828 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 328 000.00 €	0.00 €	1 328 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 988 000.00 €	0.00 €	1 988 000.00 €
Total Général		2 046 000.00 €		2 046 000.00 €

Mme Monfraix demande quelle est la somme correspondant à la nouvelle recette d'emprunt ?

M. Meyer explique qu'il est prévu éventuellement de transformer un prêt relais en prêt définitif en raison du contexte économique qui offre des taux très attractifs. Ainsi 500 000 euros s'ajouteront aux 700 000 euros prévus initialement.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	00
	Abstentions	02 :T. Monfraix, P. Chong Kee

4- Renégociation d'emprunts / Acceptation des nouvelles conditions :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le travail de renégociation de la dette communale engagé par l'équipe municipale.

Une des renégociations se rapporte à deux prêts réalisés auprès de la Caisse d'épargne et concerne l'allongement de la durée, portée à 4 ans, ainsi que le taux qui est revu à la baisse, pour obtenir des respirations budgétaires annuelles jusqu'en 2030.

Les nouvelles modalités d'intervention sont les suivantes :

- Taux actuel : 4,32% - nouveau taux : 1,57%
- Durée allongée de 4 ans
- Coût de la renégociation : 54 000 €, respiration budgétaire de 170 000 € de 2023 à 2030 (Prêt 1)
- Coût de la renégociation : 28 000 €, respiration budgétaire de 89 000 € de 2023 à 2030 (Prêt 2)

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'opération de réaménagement des prêts reprenant toutes les conditions financières telles qu'énoncées ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette renégociation.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Monsieur le Maire remercie au nom du conseil municipal M. Meyer et Mme la Directrice des Finances pour leur travail de renégociation auprès des organismes bancaires. Il se dit satisfait du résultat qui permet à la commune de bénéficier des taux conformes au marché actuel.

5- Participation à un groupement d'achat d'électricité :

M. le Maire expose que la commune avait participé en 2018 au groupement d'achat électricité tarifs bleus, impliquant les communes de La Salvetat St-Gilles, Lévigac avec pour coordonnateur de commande la commune de Léguevin. Il s'agissait d'un marché à bons de commande qui expire au 31 mai 2022.

Il est proposé de participer à la nouvelle consultation groupée réalisée dans des conditions similaires.

Dans le contexte actuel, le maintien en groupement d'achat permettra de limiter la hausse attendue des coûts de l'électricité, par l'obtention de tarifs préférentiels.

M. le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à engager la procédure de passation du marché public,
- de donner mandat au coordonnateur de commande, la commune de Léguevin afin qu'il puisse recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Commission de contrôle des listes électorales/remplacement d'un membre :

Par délibération en date du 30 juin 2020, les membres de la commission de contrôle des listes électorales avaient été désignés. Il convient de remplacer Mme Anne Mazaudier, membre suppléante, suite à sa démission du conseil municipal pour convenances personnelles. Mme Claudie PADRA propose sa candidature qui est acceptée par le conseil municipal.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Modification du tableau des emplois :

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à un toilettage du tableau des emplois de la commune suite aux avancements de grade, aux promotions ou aux départs d'agents. Ci-dessous la liste des postes à supprimer au 1^{er} mai 2022 :

Suppression à compter du	Grade	Nombre d'emplois	Temps de travail hebdomadaire
01/05/2022	Adjoint technique	4	35H
01/05/2022	Adjoint administratif	1	35H
01/05/2022	Adjoint d'animation	1	30H
01/05/2022	Adjoint technique	1	26H
01/05/2022	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	35H
01/05/2022	Adjoint technique	2	32H
01/05/2022	Gardien-Brigadier	1	35H

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Modification du règlement intérieur du personnel communal :

M. le Maire propose de modifier le règlement intérieur du personnel communal sur deux points :

- Chapitre 2- Gestion du personnel : précisions quant aux procédures internes relatives aux formations professionnelles et aux préparations de concours.
- La note de service du 29 décembre 2021 sur les conditions d'armement de la Police Municipale est annexée au règlement intérieur.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

9- Avantage en nature repas des agents de restauration :

M. le Maire expose qu'il convient de délibérer pour officialiser les avantages en nature dont bénéficient les agents de la restauration qui le désirent.

En effet, les agents qui travaillent à la préparation des repas pour la cantine scolaire bénéficient de la gratuité des repas s'ils le désirent. Les agents concernés sont les agents de restauration, présents avant 11 heures et travaillant en journée continue jusqu'après 14 heures.

Cette prestation constitue un élément complémentaire de rémunération appelé l'avantage en nature repas.

Ces avantages sont évalués en euro, selon des montants forfaitaires qui sont revalorisés le 1er janvier chaque année, suivant l'évolution des prix à la consommation des ménages. Au 1er janvier 2022, le montant forfaitaire de « l'avantage en nature repas » notifié par l'URSSAF est de 5.00 € par repas.

Il invite le Conseil Municipal à valider cette proposition

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

10-Mise en place d'un comité social territorial :

M. le Maire explique que le Comité social territorial est l'instance officielle du dialogue social au sein des collectivités territoriales. Il remplacera le comité technique et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022.

Il doit être créée dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents. Au 1er janvier 2022, les effectifs de la commune sont de 68 agents, il convient donc obligatoirement mettre en place un comité social territorial.

Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité. Une délibération ultérieure fixera les représentants, après consultation des organisations syndicales.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider la création d'un comité social territorial.

Mme Monfraix demande si les syndicats ont été consultés ?

M. le Maire explique qu'ils sont informés, nous sommes dans une instance de dialogue, ils prennent acte, sans avoir de position particulière sur le sujet, cela s'impose à eux de par la loi.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Questions diverses :

Questions de Mme Monfraix : Concernant les subventions pour les associations, la réunion de la commission s'est déroulée le jeudi 17 Février à 17h30, Monsieur Chong Kee pour des raisons professionnelles sur Toulouse n'a pu assister à cette commission. Serait-il possible de prendre en compte lors de la programmation des commissions les horaires pour les personnes travaillant en dehors de la commune par exemple Toulouse afin de leur permettre de pouvoir y assister. M. Chong kee n'avait pas eu le compte rendu. Réponse de M. le Maire : l'horaire pour cette réunion était effectivement à 17h30, mais en général les réunions ont lieu à 18h. Il dit permettre une grande flexibilité pour qu'un élu empêché puisse se faire remplacer par un autre membre de son groupe.

M. Suc complète en précisant que le tableau mentionnant les montants de subventions a été envoyé à M. Chong kee, et que la prochaine réunion sera organisée à 19h30 avec la possibilité de se faire remplacer en cas d'empêchement.

Monsieur le Maire dit que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h05.

Il cède la parole au public pour d'éventuelles questions.

***La secrétaire de séance,
Aurélie GARCIA***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***